



(En vertu de l'article 111 de la *Loi sur l'urbanisme*)

Le Conseil municipal de Shediac a l'intention d'adopter un arrêté modifiant son arrêté de zonage, intitulé "ARRÊTÉ DE ZONAGE Z-14-44".

Le but de la modification à l'arrêté de zonage est :

- d'enlever les dispositions pour les panneaux-réclames le long des autoroutes 15 et 11.

Les personnes intéressées peuvent consulter ce projet d'arrêté au bureau du greffier municipal à l'hôtel de ville de Shediac de 8 h 30 à 16 h 30 pendant les jours ouvrables ainsi que sur le site Internet de la municipalité au [www.shediac.ca](http://www.shediac.ca).

Les objections aux projets d'arrêtés présentées par écrit seront étudiées lors d'une audience publique qui se tiendra en la salle du Conseil à Shediac, NB, **le lundi 25 juin 2018 à 18 h 30**. Toute personne qui désire défendre ces objections ou s'y opposer pourra le faire à ces temps et lieux.

Les objections écrites doivent être adressées à Gilles Belleau, greffier de la Ville de Shediac, 290, rue Main, unité 300, Shediac, Nouveau-Brunswick E4P 2E3, et doivent être reçues au plus tard **le vendredi 22 juin 2018 à 16 h 30**.

À compter de la date du premier avis d'audience publique, et pendant une période de six mois par la suite, les aménagements qui ne sont pas conformes au projet d'arrêté ne pourront être autorisés, conformément à l'article 108 de la *Loi sur l'urbanisme*.

Gilles Belleau  
Greffier  
Téléphone : 506-532-7000